

**Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité**

Affaire suivie par :
Marie Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 5 février 2024

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidatures pour des postes d'enseignants spécialisés SAAIS - Rentrée 2024-2025

1 poste vacant :

Exercice – SAAIS Mélina Lognes

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°17(fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Il s'agit d'un poste spécifique confié à un enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH option B (ou d'un diplôme équivalent).

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 15 mars 2024**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – par mél uniquement : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 20 mars 2024**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera en **avril 2024**.

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat

III. Conditions de nomination

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,


Valérie DEBUCHY

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°17**

**Enseignant spécialisé mis à la disposition du Service d'Aide à l'acquisition de l'autonomie
et à l'intégration scolaire**

Profil du poste :

Enseignant du premier degré exerçant au sein des écoles primaires et des collèges auprès d'élèves déficients visuels suivis par le SAAAIS
Enseignant titulaire du CAPPEI, du CAPA-SH option B.

Missions :

- Accompagnement direct auprès des jeunes (en concertation avec les équipes pédagogiques) ; les modalités de ces interventions s'inscrivent dans le PIA du jeune. Elles demeurent souples, adaptées à ses besoins et à son PPS, mais aussi aux pratiques pédagogiques des enseignants de la classe.
- Participer à l'évaluation des besoins de l'élève (observation de l'élève, analyse des besoins) ;
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée aux besoins des élèves porteurs de troubles des fonctions visuelles et combiner apprentissages scolaires, apprentissages de techniques spécifiques (braille, braille numérique, informatique adaptée...), entraînement à l'utilisation de matériels spécifiques nécessaires et développement d'habilités sensorielles ;
- Contribuer à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves déficients visuels ;
- Organiser et planifier les emplois du temps individuels des élèves déficients visuels ;
- Apporter des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire qui accueille un élève suivi par le SAAAIS ;
- Collaborer et échanger avec les professeurs des classes de référence des élèves déficients visuels sur les modalités d'enseignement ;
- Participer aux réflexions sur l'accessibilité des cours auprès des élèves déficients visuels ;
- Préparer les équipes de suivi de scolarisation des élèves déficients visuels ;
- Participer aux réunions de synthèses du SAAAIS ;
- Être l'interlocuteur direct des familles des élèves déficients visuels ;
- Exercer les missions d'une personne ressource dans le domaine de la scolarisation des élèves déficients visuels dans le cadre de l'Ecole inclusive.

Compétences requises :

- Aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et en partenariat
- Aptitude à s'inscrire dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise